Bilan intérimaire de la réforme des organisations communes des marchés OCM dans le cadre de l'agenda 2000

2001/2127(INI) - 13/05/2002

La commission a adopté le rapport d'initiative de Francesco FIORI (PPE-DE, I) sur le bilan intermédiaire de la réforme des organisations communes des marchés (OCM) dans le cadre de l'Agenda 2000. La commission est hostile à toute modification pouvant aboutir à une dégradation des principes et des objectifs de la politique agricole commune ou se traduisant par une perte d'uniformité de celle-ci dans tous les États membres. Elle estime cependant souhaitable de réformer la PAC en raison de certains marchés instables, du financement de l'élargissement, des négociations à l'OMC et de la nécessité tant d'une orientation du marché que de systèmes de production durables. La PAC doit, dit-elle, répondre aux préoccupations de la société en matière de qualité et de sécurité alimentaires ainsi que de protection de l'environnement et de conservation du paysage, du monde rural et de l'exploitation agricole familiale. Pour ce faire , la PAC doit constituer le socle de l'application pratique d'un modèle européen d'agriculture multifonctionnelle et durable, tout en évitant une "renationalisation" de la PAC. Le rapport demande qu'une grande partie des crédits destinés à soutenir les marchés soit redéployée vers le développement rural. De plus, pour freiner l'érosion continue du nombre de jeunes qui s'orientent vers la profession agricole, il demande que les mesures d'installation déjà en vigueur deviennent obligatoires et invite la Commission à prêter à l'avenir une attention prioritaire aux jeunes agriculteurs dans toutes ses propositions. Le rapport recommande par ailleurs la promotion d'une agriculture extensive, moyennant l'instauration d'une prime de base liée à la surface exploitée pour les agriculteurs et l'octroi de primes à l'élevage. La commission estime souhaitable un plus grand recours au cofinancement obligatoire des mesures de soutien relevant de la PAC par les États membres. Enfin, le rapport réitère les demandes préalables du Parlement, exigeant une augmentation des aides attribuées au secteur des fruits et légumes ainsi qu'un système permanent d'aide pour les fruits à coque et recommandant d'éviter les décisions précipitées dans le secteur du lait ou concernant l'organisation commune du marché de l'huile d'olive.